

# **COMMUNE DE BONREPOS SUR AUSSONNELLE**

## COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2017

Convocation du : 15/04/2017

PRESENTS : D. Gasc, T. Chebelin, J.-P. Combret, P. Delière, B. Gelis, C. Moratona (partiel), F. Moure, D. Ralière, F. Vennel.

ABSENTS/EXCUSES : I. Caubet (procuration J.-P. Combret), B. Lagarde (procuration à Ph Delière), V. Sarthou (procuration à B.Gelis) C. Babot (procuration à F. Moure), N. Sans (procuration T. Chebelin), Après vote du CA C. Moratona (procuration à D. Ralière).

Secrétaire de séance : J.-P. Combret

Rappel de Monsieur le Maire : Dérogation de vote du budget pour le 20/04/2017 accordé par la préfecture avec condition de vote des taux de taxe le 15/04/2017 au plus tard. Le conseil municipal ayant été convoqué pour le samedi 15/04/2017 et le quorum n'ayant pas été atteint, le vote des taxes locale est donc programmé pour cette séance.

Ordre du jour annoncé avec la convocation :

- Approbation des comptes de gestion et administratifs 2016
- Vote des taxes locales (sujet non traité lors de la réunion du 15 avril 2017 faute de quorum)
- Vote des budgets primitifs 2017 (budget Commune, budget assainissement, budget « opération Les Saules »)
- Délibération ligne budgétaire provision pour risques.
- Indemnité de gardiennage de l'église 2017
- Séparation du raccordement électrique du restaurant scolaire (SDEHG)
- Annulation et remplacement de la délibération n°2016-09-06 du 08/12/2016 relative à la modification des statuts du SDEHG ;
- Questions diverses.

L'avant dernier point relatif aux statuts du SDEHG sera reporté à une prochaine séance du conseil municipal, tous les éléments n'étant pas identifiés pour délibérer.

### ➤ **Approbation des comptes de gestion et administratifs**

Les comptes de gestion sont les comptes élaborés par le trésorier public et en parfaite conformité au comptes administratifs établis par le maire.

### **Compte administratif de la commune**

#### **Exercice 2016 Section de Fonctionnement**

Le résultat est satisfaisant dans la mesure où il est au-delà de ce qui a été prévu :

- Résultat entre charges et recettes de 237907 € qui inclut les résultats des exercices antérieurs 156111 €
- Résultat intrinsèque de l'année 2016 de 81796 € (à comparer du résultat intrinsèque de 2015 de 52000€)

Le résultat est issu :

- De la maîtrise des dépenses pour lesquelles le conseil municipal avait voté le budget 2016 par article et non par chapitre. Bien que cela ait généré une lourdeur de gestion puisqu'il y a eu nombres de délibérations modificatives il a permis un contrôle plus rigoureux des dépenses sur chaque article.

- Et des recettes supplémentaires supérieures à celles que nous escomptions en fourchette basse par mesure de prudence.

Vue d'ensemble par principaux chapitres :

## Section de fonctionnement

### VUE D'ENSEMBLE / DEPENSES

Chapitres	Libellés	Prévu BP II-1	DM	Prévu BP+DM	Réalisé	Différence
002	Déficit de foncti.on reporté	-	-	-	-	-
011	Charges à caractère général	198 720	8 382	207 102	192 650,76	14 451,24
012	Charges de personnel	281 584	1 634	283 218	272 321,20	10 896,80
65	Autres charges gestion cour	55 532	244	55 776	54 642,21	1 133,64
66	Charges financières	37 067	-	37 067	36 812,79	254,21
67	Charges exceptionnelles	3 150	-	3 150	3 150,00	-
014	FNGIR	51 268	-	51 268	51 264,00	4,00
022	Dépenses foncti.on imprév.	30 000	1 647	31 647	-	31 647,15
	<i>sous TOTAL Dépenses</i>	<i>657 321</i>	<i>11 907</i>	<i>669 228</i>	<i>610 841</i>	<i>58 387,04</i>
023	Virement section invest.	124 092	3 300	127 392	-	127 392,00
68	Dotat" aux amortissements	75 879	-	75 879	20 407,84	55 471,16
	<b>TOTAL DEPENSES FONCTION.</b>	<b>857 292</b>	<b>15 207</b>	<b>872 499</b>	<b>631 249</b>	<b>241 250</b>

### VUE D'ENSEMBLE / RECETTES

Chapitres	Libellés	Prévu BP II-1	DM	Prévu BP+DM	Réalisé	Différence
002	Excédents de fonct. reportés	156 110	-	156 110	156 111,27	- 1,27
13	Produits gestion courante	71 450	2 325	73 775	73 141,79	633,21
72	Travaux en régie	10 455	-	10 455	7 706,63	2 748,37
73	Impôts et taxes	407 692	1 298	408 990	410 080,69	- 1 090,69
74	Dot., subv., participations	147 901	-	147 901	148 631,13	- 730,13
76	Produits financiers	-	-	-	2,41	- 2,41
75	Aut.prod.gest"courante	43 400	-	43 400	40 865,17	2 534,83
14	Atténuation de charges	1 500	1 265	2 765	4 676,34	- 1 911,34
	<i>sous TOTAL Recettes</i>	<i>838 508</i>	<i>4 888</i>	<i>843 396</i>	<i>841 215</i>	<i>2 180,57</i>
77	Produits exceptionnels	18 783	10 320	29 103	27 941,12	1 161,88
79	Tansfert de charges	-	-	-	-	-
	<b>TOTAL RECETTES FONCTIONN.</b>	<b>857 291</b>	<b>15 208</b>	<b>872 499</b>	<b>869 157</b>	<b>3 342</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>				<b>237 907,75</b>	<b>- 237 907,75</b>
	<b>RESULTAT CUMULE 2016</b>				<b>237 907,75</b>	

résultat intrinsèque 2016

81 796,48

### Exercice 2016 Section d'investissement

	Dépenses 2016	Prévu BP 2016	Réalisé	commentaires
Urbanisation	Tourneris : 3 ralentisseurs	16000	15732	
	Rue de l'Aussonnelle : Plateaux ralentisseurs	26952	26952	Dépose des coussins berlinois glissant et remplacement par plateau en bitume
Pool Routier	Chemin du Goujon refait, aménagement ch. lagoutte	32151	20179	suite à installation du réseau d'assainissement
Giratoire	Solde marché du Conseil Départemental	11886	0	Attente de titre du département
Travaux en Régie	Matériaux	3117	2161	
	Main d'œuvre	7335	5544	
Rétrocession terrain	Raquette chemin du moulin et bordure de voie de la SCI gagen	800	0	Non réalisé et à transférer en commune
	Terrain en bordure D12 pour piétonnier	3600	0	
Mobilier	Mobilier scolaire	1500	266	Mobilier d'occasion récupéré
	Matériel divers	4500	3902	Remplacement tondeuse
Salle polyvalente	mousse protectrice sur des piliers métalliques	2000	1326	
	système d'éclairage Salle des fêtes (réduction des frais d'électricité)	34000	0	Projet transféré sur école en 2017
Cantine	Travaux électricité (dissociation disjonction)	3720	3824	
PLU	Honoraire modification PLU	6000	144	Non soldé, réalisé : Frais de publication
Plan communal de sauvegarde amortissements	Tenues ASVP ; divers	3500	1375	
	<b>s/ TOTAL</b>	<b>157061</b>	<b>93085</b>	
Autres dépenses	Capital de la dette	110435	111088	
	Déficit antérieur	145826	145826	
	Dépôt et cautionnement	5200	1360	
	Investissement non individualisé	35107	0	
	Autres imprévus	5302	0	
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>458931</b>	<b>351359</b>	
	<b>Recettes 2016</b>			
	Virement de la section de fonctionnement	127392	20407	
	Taxes d'aménagement (ex TLE)	65108	72321	
	Subventions	77363	29074	
	Récupération TVA	38635	38635	
	Dépôt et cautionnement	5200	520	
	Virement 1068	145826	145826	
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>459524</b>	<b>306536</b>	
	<b>Résultat</b>	<b>593</b>	<b>-44665</b>	

En termes de dépenses ce fut une année prudente : une année de transition, ne sachant pas comment avec la fusion de la CCRCSA dans le Muretain aggro, les charges et les ressources se répartiront. Ainsi la prudence fut de mise et la polarisation sur l'essentiel.

Le déficit d'investissement de l'année est de -44.665 € à comparer du résultat de l'année précédente qui présentait un déficit de 145827 €. Le déficit est donc en régression.

Le résultat de cet exercice est donc satisfaisant sur le point de vue financier, peut-être pas sur le point de vue équipement.

Le compte administratif de la commune est parfaitement conforme au compte de gestion établi par le trésorier public.

### **Compte administratif de l'assainissement (comptabilité M49)**

Ces dernières années la station a été étendue et les réseaux d'assainissement aussi. Ce sont des équipements très coûteux qui s'amortissent sur 25 – 30 ans. On a donc emprunté et le remboursement des échéances s'appuie sur les ressources récurrentes (redevance sur la consommation d'eau aujourd'hui 1 € par mètre cube d'eau consommée). Les taxes de raccordement (PAC) payées par les nouveaux raccordés amortissant le relais bancaire à court termes.

#### **Exercice 2016 Section de Fonctionnement**

Total des dépenses prévues 179060 € et réalisé 139789 €.

Dans un niveau de détail plus fin et parmi les poste présentant des écarts :

-- fourniture non stockables 2700 € mais des DM ont été faites pour des factures importantes d'eau en 2015 et facturé en 2016 et une autre en 2016 ont généré une dépense de 6434 €. L'origine de cette dépense reste non identifiée. La surveillance régulière de la consommation devra permettre d'identifier les raisons ou de limiter ces effets

-- La sous-traitance d'entretien : 11865€ pour 9000€ prévues. Les plus-values des dépenses portent sur des opérations complémentaires notifiées à la société d'entretien et des analyses d'eau complémentaires et règlementaires notifiées en 2016 et prises en compte au budget 2017.

-- intérêts des emprunts prévus à hauteur de 39500 € et réalisé pour 37402 €

L'équilibre de fonctionnement fait apparaître un excédent de 49499 €.

En termes de recettes, la taxe de raccordement (PAC ou ex TRE) représente 79257€ pour 117877 € prévu. Effet dû à certains foyers non raccordés et qui auraient dû se raccorder. Les titres seront émis envers ces administrés. Un rappel sera effectivement lancé au préalable.

De même, en termes de redevance on observe une moindre valeur de taxes (42132 € au lieu de 47190) lié au retard des connexions. La loi autorise au-delà des deux de faire payer la redevance aux administrés même si non raccordés.

Recette à percevoir 121000 € dont certains ne seront pas raccordés immédiatement (7 lots dans lotissements ouverts)

Subvention de l'agence de l'eau, une aide de 9800€ contre 6600€ prévu relevant de la bonne performance de la station suite à analyse régulière

En résultat de fonctionnement Recette 139789 € à comparer aux Dépenses de 90290 € : soit un résultat de 49499

#### **Exercice 2016 Section d'Investissement**

L'investissement déficitaire de 39841€ alors qu'il l'était de 84605€ en 2015.

Les remboursements des emprunts prévus initialement à hauteur de 319741€ n'a été réalisé qu'à hauteur de 185547 €. Cet écart est dû au retard des connexions précédemment citées. Le portage des montants dus par prêt relais reste une charge pour la collectivité.

Déficit que l'on peut laisser courir et qui se compensera par la perception des PAC et de la redevance de l'eau. Pas de nouveauté sur ce résultat... mais la conséquence de la digestion des travaux réalisés les années précédentes.

Au global :

- Le fonctionnement s'équilibre en excédent de 49499€
- Et l'investissement s'équilibre en déficit de 39841 €

Soit un résultat excédentaire de 9659 €

### **Compte administratif annexe Les saules**

Compte consacré à l'opération immobilière des saules qui consistait à la création de deux villas pour programmer des ressources locatives à long terme pour abonder les ressources communales.

Le Budget fut bâti sur l'achat d'un terrain, un découpage en trois parcelles dont une réservée à la construction de deux logements et les deux parcelles restantes destinées à la vente pour abonder l'équilibre de l'opération.

### **Exercice 2016**

Résultat positif de 13026 € en fonctionnement et en déficit de 33036 € en investissement. Au global un déficit de 20000 € pour partie au portage plus que prévu par un prêt relais du montant de la vente des 2 terrains restants. Ce qui a généré des intérêts à hauteur de 12156 €. Ces ventes ont eu lieu fin décembre 2016 et début janvier 2017. Le montant du prêt relais était de 180000€ pour une vente des terrains 190800 €TTC ou 181600 € HT. O Déficit pas très normal alors que le budget devait en principe s'équilibrer. on peut laisser glisser ce déficit. Il faut remarquer, ce qui est rassurant, que la valeur des bâtisses est de 400 000€ et le capital restant du prêt bancaire est de 280.000 € au 31/12/2017.

Approbation des comptes de gestion du trésorier public

Compte de gestion de la commune :

- Pour : 14 : Contre : 0 Abstention : 0

Compte de gestion des saules

- Pour : 14 : Contre : 0 Abstention : 0

Compte de gestion de l'assainissement collectif (M49)

- Pour : 14 : Contre : 0 Abstention : 0

-

Votes des comptes administratifs

Compte administratif de la commune

- Pour : 13 : Contre : 0 Abstention : 0

Compte administratif des saules

- Pour : 13 : Contre : 0 Abstention : 0

Compte administratif de l'assainissement

- Pour : 13 : Contre : 0 Abstention : 0

### ➤ **Vote des taxes locales 2017**

Les taxes locales ont été calculées en conséquence de la fusion avec pour objectif aucun impact :

- sur les budgets des communes
- sur leur feuille d'impôts que les contribuables, TH et TF confondues.

Ainsi pour l'administré le montant de l'impôt réparti entre agglo et commune n'augmentera pas, coût de la vie excepté.

Les taux des taxes prélevés par les 3 EPCI fusionnés ont été moyennés. Il en ressort pour l'agglo du Muretain :

- La TH est au taux de 10.60 %.
- La TFB est au taux de 1.45 %.
- La TFNB est au taux de 8.01%.

Pour un même montant d'impôt final pour l'administré (au cout de la vie près) les taux suivants (issus du pacte fiscal proposé par le Muretain Agglo) sont proposés à Bonrepos à :

- 17.19% pour la TH.
- 12.97 % pour la TFB.
- 67.28% pour la TFNB.

Ces taux de taxe génèrent 335.371€ qui seront repris dans le budget 2017.

Au-delà de ces taxes dites ménage, la mairie percevait en 2016 la CFE (cotisation Foncière des Entreprises, la CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée) et les IFER (taxe sur les réseaux). En 2017 l'ensemble de ces taxes « professionnelles » sont attribuées à l'agglo du Muretain et représentaient 34.067€ en 2016.

En contrepartie l'agglo du Muretain nous attribue une compensation fiscale qui restera gelée à ce montant pour les années futures quelles que soient les évolutions du tissu économique. De même le fait de lisser les taux de taxe a nécessité des ajustements pour faire en sorte que les communes ne perdent aucun euro lors de la fusion : l'agglo nous reverse 20.043 € en plus.

Au final les ressources pour le budget communal (taxes et attributions de compensation) passent de 381.147 € en 2016 à 389.481 € en 2017, soit 8.334 € de plus liés à l'évolution des bases de calcul des taxes ménage (nouveaux foyers arrivants et coût de la vie).

Vote des taux de taxes ménage :

- Pour : 12 Contre 0 Abstentions : 2 (B. Lagarde et C. Moratona)

### ➤ **Budget Communal**

Du fait de la fusion dans l'agglomération du Muretain des compétences donc des charges et des ressources sont transférées. Une Commission Locale des Charges Transférée (CLECT) est mise en place à l'agglomération et travaillera tout au long de l'année pour chiffrer le montant des charges pour définir l'Attribution de Compensation des charges transférées à payer par l'agglomération ou la commune suivant les écarts positifs ou négatifs.

D'autre part la fusion va modifier les fonctionnements. La compétence voirie urbanisation qui jusque-là était comptabilisée en investissement et permettait de trouver des ressources d'investissement au travers des subventions. Le transfert de cette compétence au Muretain fera que les travaux seront assurés par le service voirie du Muretain et que la facturation sera prise en charge par le Muretain. L'agglomération récupèrera la TVA, les subventions et nous demandera de participer au restant à payer qui apparaîtra alors au budget fonctionnement de la commune.

Cette façon de faire va réduire la capacité du budget de fonctionnement par rapport aux années antérieures. Il faudra désormais faire attention d'analyser la globalité du budget fonctionnement et investissement pour dégager notre capacité de remboursement de nos dépenses d'investissement (remboursement d'emprunt et dépenses d'équipement).

#### **Budget communal – section de fonctionnement**

En fonctionnement, le Réalisé 2016 est de 610.000 € et 690.000 € prévus en 2017. L'écart est l'effet du transfert de la compétence voirie qui voit les dépenses de voirie affectées au fonctionnement. Ainsi sont transférés en fonctionnement :

- Le remboursement de la part emprunt : 22.000 €
- Droit de tirage ou cout résiduel des travaux programmées pour 17000 €
- Du fait la baisse de DGF de 19.000 €

Si l'on faisait le parallèle à 2016 des dépenses qui sont proposées en 2017 le budget serait en hausse de 2.67%.

## Section de fonctionnement / Vue d'ensemble

### VUE D'ENSEMBLE / DEPENSES

Chapitres	Libellés	Réalisé 2016	RAR N-1	BP N	Propos.BP N
002	Déficit de fonctionn.reporté	-	-	-	-
011	Charges à caractère général	192 650,76	13 827	198 695	213 160
012	Charges de personnel	272 321,20	-	280 529	280 529
65	Autres charges gestion cour.	54 642,21	-	100 898	100 945
66	Charges financières	36 812,79	-	28 262	28 300
67	Charges exceptionnelles	3 150,00	-	-	-
014	FNGIR	51 264,00	-	47 324	47 330
022	Dépenses fonctionn.imprév.	-	-	20 000	20 000
	<i>sous TOTAL Dépenses</i>	<i>610 841</i>	<i>13 827</i>	<i>675 708</i>	<i>690 264</i>
023	Virement section invest.	-	-	185 654	185 654
68	Dotat° aux amortissements	20 407,84	-	34 372	34 372
<b>TOTAL</b>	<b>DEPENSES FONCTION.</b>	<b>631 249</b>	<b>13 827</b>	<b>895 734</b>	<b>910 290</b>

### VUE D'ENSEMBLE / RECETTES

Chapitres	Libellés	Réalisé	RAR N-1	BP N	Propos.BP N
002	Excédents de fonct.reportés	156 111,27	-	193 242	193 242
13	Produits gestion courante	73 141,79	-	71 608	71 608
72	Travaux en régie	7 706,63	-	9 500	9 500
73	Impôts et taxes	410 080,69	-	437 937	437 937
74	Dot., subv., participations	148 631,13	-	139 266	139 426
76	Produits financiers	2,41	-	-	-
75	Aut.prod.gest°courante	40 865,17	-	43 700	43 700
14	Atténuation de charges	4 676,34	-	3 200	3 200
	<i>sous TOTAL Recettes</i>	<i>841 215</i>	<i>-</i>	<i>898 453</i>	<i>898 613</i>
77	Produits exceptionnels	27 941,12	-	11 677	11 677
79	Tansfert de charges	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>RECETTES FONCTIONN.</b>	<b>869 157</b>	<b>-</b>	<b>910 130</b>	<b>910 290</b>
	<b>RESULTAT DE L'EXERCICE 2016</b>	<b>237 907,75</b>			0
	<b>RESULTAT CUMULE 2016</b>	<b>237 907,75</b>			

Parmi les chapitres à remarquer :

Coté dépenses

- chapitre 12, charges de personnel : l'évolution de la masse salariale est un effet propre à 2017 puisque qu'un départ en retraite d'un agent fait l'objet d'un recouvrement de temps de personnel jusqu'en juin. En 2018, à effectif constant, la masse salariale devrait baisser du fait de moindre salaire versé aux remplaçants plus jeunes.
- Chapitre 65, Autres charges de gestion courante : 54642 en 2016 passe à 100898 en 2017 du fait du transfert des dépenses de voire de l'investissement en fonctionnement.
- Chapitre 66 : Les charges financières baissent du fait du transfert des emprunts voirie au Muretain et des emprunts antérieurs prenant fin cette année
- Chapitre 22 : dépenses imprévues : elles ont été ramenées de 30.000 € en 2016 à 20.000 € en 2017.

Coté recettes :

- Le chapitre 73, Impôts et taxes, passe de 410.080 € en 2016 à 437.937€ en 2017 et incluent les 335.371€ d'impôts issu des taxes ménages, 54111 € d'attribution de compensation fiscale versée par le Muretain et environ 25000 € de droits de mutation prévu.
- Le chapitre 74, dotations, passe de 148321 € en 2016 à 139426 € en 2017 résultant, entre autres, de la baisse de la DGF de 16864 € (-19.3% par rapport à 2016) lié à la fusion avec l'agglomération du Muretain et le transfert de compétence s'ajoutant à la réduction de la dette d'état (-10% par an).

Ainsi le résultat intrinsèque de 81.798 € d'excédent en 2016 passe 15.107€ et 2017. 193.000€ sont transférés en investissement.

Question de François Moure :

Est-ce que le maire va accepter ou refuser la demande d'insertion de l'article fourni dans l'écho de Bonrepos ? oui, non ? si non, pourquoi ? Si le maire refuse, il demande à ce que l'article du budget relatif à la dépense du journal municipal « l'écho de l'Aussonnelle » soit vidée de son contenu et son montant reporté en dépenses imprévues. Dès lors toute dépense sur ce sujet fera l'objet de délibération modificative.

Le maire répond qu'il a bien reçu le mail envoyé à Isabelle Caubet, qu'il l'a lu en travers et mis de coté pour être analysé ultérieurement.

François Moure dit que cela fait 4 mois que l'on en parle et que dire non c'est trop facile.

Le maire pense que lier la décision du maire à publier un article dans le journal au vote du budget semble démesuré. Le budget pour le journal est impératif pour la communication avec les administrés ,et qu'il ne peut pas dire oui a priori sans l'avoir lu dans le détail.

François Moure pose la question du comment l'article est ressenti : diffamatoire, injurieux, raciste... ???

Le maire répond qu'il ne l'a pas analysé et ne peut pas répondre.

François Moure demande si le maire a reçu une réponse formelle du contrôle de légalité sur le vote du règlement intérieur.

Le maire répond qu'il a eu réponse orale de monsieur le sous-préfet et aucun écrit.

François Moure : si le contrôle de légalité ne contre pas c'est que c'est légal.

Thierry Chebelin : il suffit de virer l'article 6188 en imprévu.

Le maire : on ne peut dire que si l'on ne publie pas l'article on supprime le journal municipal. C'est phénoménal

François Moure : effectivement c'est phénoménal, mais l'on est contraint à cela.

Daniel Ralière : de toute façon l'administration a deux mois pour se prononcer sur la légalité des délibérations. Au bout de ce délai on peut dire qu'il n'y aura jamais de réponse. Et donc il n'y pas de raison de refuser l'insertion.

Le maire : le directeur de la publication aura la capacité de censurer les articles présentés pour certains critères.

Daniel Ralière : du fait qu'il n'y a pas de réponse du contrôle de légalité il n'y a pas de raison de s'y opposer.

Le maire : dans la ligne dédiée à 4.260 € il y a le budget communication, il y a le site internet, le journal municipal. Une commune sans la communication, ça n'existe pas.

François Moure : Oui effectivement, mais une commune où les gens ne peuvent pas s'exprimer ça ne doit pas exister non plus.

Le maire : les gens ont pu s'exprimer, puisque vous avez boité à l'époque.

François Moure : c'est le seul point dans le nouveau règlement sur lequel tu t'es opposé.

Frédéric Vennel : tu n'as qu'à sortir ton journal et le diffuser toi-même.

François Moure : je veux les moyens de la commune pour diffuser nos articles, comme le dit le règlement intérieur ayant fait l'objet de délibération et que la majorité du conseil a voté. C'est la loi.

Le maire : Non c'est la loi pour les communes de plus de 3500 habitants et ce sera la loi en 2020 pour tous. Il rappelle que le conseil municipal n'avait aucun pouvoir de décision sur cet article du règlement présenté au vote. C'est pénaliser les administrés de la diffusion du journal sous couvert qu'il refuserait d'insérer un article.

François Moure : C'est le maire qui est pénalisé, ce n'est pas moi.

Le maire : messieurs dames voyez l'image que l'on donne du conseil municipal aujourd'hui.

François Moure : tu peux prendre les gens comme témoin si tu veux.

Question de Thierry Chebelin : Au chapitre 012, personnel titulaire le document distribué aux élus présente un commentaire en 6411 concernant les primes aux personnels qui passent de 2250 à 3150 €. Qu'en est-il ?

Le maire signale que les primes annuelles sont identiques et au mérite et il a été demandé pour un agent méritant une augmentation de 150 € par mois. Comme on ne peut pas augmenter les salaires qui sont rattachés aux indices et grilles de la fonction publique, on ne peut y répondre qu'au travers d'une prime.

Thierry Chebelin demande pourquoi la commission RH n'est pas au courant, cela avait certainement été vu lors des entretiens annuels et pourquoi on le découvre qu'aujourd'hui.

Le maire signale que la demande est très récente (ces jours derniers) et que la conséquence a été inscrite au budget.

Thierry Chebelin conteste le manque de communication envers les conseillers municipaux et la commission RH, mais ne remet pas en cause la raison.

Le maire, qui acquiesce, propose de remettre en imprévu les montants qui feront l'objet d'une décision préalable en commission RH et d'une décision formelle via une délibération modificative par la suite.

François Moure demande de produire le même chose pour l'article 6188 concernant le journal municipal, soit de recaller les montants correspondants dans les imprévus.

La secrétaire de mairie fait remarquer que L'article 6188 ne peut pas être vidé de son montant du fait de paiements déjà effectuées et de factures engagées et en cours.

Il est décidé de transférer le montant de la prime en imprévu et qu'une délibération modificative statuera sur l'affectation de cette dépense après le vote du budget.

### **Budget communal – section d'investissement**

Cf .en annexe le tableau des dépenses d'investissements retenues en 2017.

Pour l'urbanisme et le pool routier, comme identifié plus haut les dépenses d'investissement n'apparaîtront plus en investissement mais en fonctionnement. En référence à l'article 65548

Section de fonctionnement / DETAIL POUR CERTAINS ARTICLES					
Articles	Libellés	RAR N-1	BP N	Propos.BP N	OBSERVATIONS
65548	Contributions organ.regroupement	-	49 964	49 964	
	AGGLO droit a tirage		16 500	16 500	droit a tirage 11500 + travaux divers (curage fossés 5000 €)
	AGGLO valeur d'annuité emprunt transféré		22 021	22 021	remboursement des emprunts contractés par agglo (voirie)+
	AGGLO diagnostic voirie		4 600	4 600	diagnostic voirie (part communale HT)
	SDEHG		6 843	6 843	échéances prêts

Dans les annuités d'emprunt 22021 en 2017, une partie d'emprunt s'arrête cette année et à compter de 2018 n'apparaîtra dans cet article que le reliquat de 15000 €/ an pour le giratoire sur 12 ans.

Le fait d'avoir la compétence voirie adossée à l'agglo, nous rentrons dans un fonctionnement de l'agglo qui s'appelle le droit à tirage. C'est en fait le versement annuel d'un montant qui correspond au restant à payer par la commune de travaux décidé par le maire et devant représenté la moyenne des investissements réalisés les années antérieures. Ainsi sur 100.000 € de montant de dépenses de travaux, l'agglo paie la facture, récupère les subventions obtenues (pour l'exemple en voirie 60% du HT soit 48.000 €) par la mairie et la compensation de la TVA (pour l'exemple 16000 €). Le montant restant à charge de la commune est de 36.000 €. C'est ce montant qui sera prélevé sur le droit à tirage. Au cas où le montant de la dépense dépasse ce droit à tirage, l'agglo peut accepter d'emprunter et de demander de reverser l'annuité d'emprunt à la commune, mais en section de fonctionnement. En fait c'est déjà ce qui se produit avec le SDEHG pour les installations électriques publiques. Cette année le droit à tirage a été minimisé à 16.500€ qui correspond à des travaux à caractère prioritaire à faire cette année et en dimension avec les recettes de fonctionnement de la commune. Cette modification de financement des investissements urbanisme et pool routier grève le budget fonctionnement.

De plus cette manière d'opérer nécessite d'avoir une vision à plus long terme des montants de travaux à effectuer et de la criticité de certaines opérations pour ne pas dépenser plus qu'il ne faudrait par manque de connaissance des règles techniques liées à cette compétence. Aussi il est nécessaire de lancer un diagnostic de la voirie qui permettra d'établir un plan pluriannuel des travaux à demander à l'agglo et d'accorder les ressources nécessaires pour maintenir notre voirie en état. Ce Diagnostic de l'ordre de 4.600 € est budgété cet année.

La commission travaux devra travailler pour hiérarchiser les travaux dont on connaît certains défauts (chemin du Moulin, du Mondou) et des travaux de curage des fossés et d'en faire la commande auprès de l'agglo.

Pour d'autres sujets d'investissement :

- Le changement des convecteurs de la mairie toujours dans une optique de réduction de consommation d'électricité et donc des charges à caractère général. Les subventions sont minimisées bien que pour ces sujets les subventions sont plus larges.
- Le solde de travaux du giratoire dont nous attendons toujours le titre.
- Travaux en régie : changement des joints de portes, changement des manivelles des stores.
- L'adaptation des classes et dortoir.
- Mobilier pour l'école.
- Reporter le contrat de territoire pour la reprise de la toiture de la salle polyvalente au montant de 200.000€ et en contrepartie lancer une étude pour faire un diagnostic global de la salle pour bien identifier les investissements.
- Un système de limitation de bruit pour la salle des fêtes.
- Remarque de Frederic Vennel et Daniel Ralière, il n'a pas été programmé de fond pour les bouches incendie, il avait été dit que nous programmerions annuellement 3500€. Il est proposé de travailler ce sujet et le financer par le non affecté.
- L'éclairage de l'école. Ce chantier, lancé en 2016, sera réalisé cette année, sujet en attente de notification de subventions du département. Le sénateur Chatillon a attribué à la commune une subvention de 10.000 € pour cet objet.
- PLU la modification et la programmation de la révision du PLU sur deux ans (15000 €)
- Schéma d'assainissement hydraulique et assainissement non collectifs lié aux prescriptions du PLU
- Matériel :
  - o Selon les besoins certains matériel comme souffleur de feuille seront pris sur les charges non affectées et feront l'objet de DM.
  - o Aménagement du camion atelier suivant les ressources disponibles en achat ou en régie
  - o Achat de barrières et la signalétique nécessaire.
  - o Photocopieur école (HS) à remplacer très rapidement.
  - o Vidéoprojecteur
  - o PC école à remplacer à prendre sur les non affectés si la maintenant ce ne permet pas de rendre es performances attendues.

Au total : 330.342 € de dépenses se répartissant en

- 124.500 € de dépense d'investissement
- 81.520 € de remboursement d'emprunts



- 44.665 € de déficit investissement 2016
- 65.070 € d'investissements non individualisés
- 14.590 € pour autres imprévus

Financés par :

- un montant de TA (ex TRE) affiché au budget à 58.500€ pour laquelle la notification reçue le jour du vote indique un montant de 70.700 €. L'écart abondera le poste des ressources non affectées pour financer les dépenses d'investissements nécessaires qui seront délibérées en cours d'années (DM)
- 4.789 € de subvention et 7.789 € de récupération de TVA restant à recouvrer pour des réalisations antérieures.
- Un prêt relais de 29.000 € pour les montant de FCTVA et de subventions à recouvrer sur les investissements 2017.
- Un virement de la section de fonctionnement de 44.665 € pour combler le déficit d'investissement 2016
- Un virement de 185.864 € de la section de fonctionnement

Une réflexion est à faire sur l'opportunité d'emprunt pour couvrir une partie des investissements 2017 du fait de la faible valeur des taux d'intérêts.

### **Budget assainissement M49**

Un total de dépenses prévues de 163518 €. Pas de grands changements :

- Intérêts d'emprunts qui diminuent 31325 € au lieu de 37402 €
- Une augmentation des montants d'entretien du fait de la nécessité d'opérations particulières sur le réseaux (test à la fumée pour s'assurer des bonnes connexions des réseaux d'assainissement privés à l'assainissement collectif et non au pluvial)
- Rajout de 2400 € d'imprévu

Coté recettes

- Globalement 121.000 € de TRE sont à récupérer sur les réseaux existants doivent être diminués des 7 terrains non construits, soit 99.490 € à récupérer effectivement cette année.
- 9000 € en aide épuratoire : Thierry Chebelin fait remarquer que le montant de 9.878 € obtenu en 2016 ne garantit pas de recouvrer la même somme en 2017.

En fonctionnement le résultat est de 56.582 € transférés en investissement.

Coté investissement l'équilibre est réalisé par le prêt relais de 115000 € en attente de paiement des TRE en cours

### **Budget des saules**

Loyers

Emprunts et taxe foncières alimentent ce budget

Vente des terrains pour rembourser les emprunts

Soit 29000 de déficit que l'on laisse filer et qui s'amortira par la valeur patrimoniale du bien.

Budget commune : délibération pour provision pour risques mis au vote du conseil (cf. annexe) au montant

### **➤ Vote des budgets**

Monsieur le maire rappelle que le budget 2016 avait été voté à l'article. Il demande au conseil si cette demande est reconduite en 2017.

Thierry Chebelin acquiesce.

### **Budget annexe des Saules**

- Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2 (B. Lagarde et C. Moratona)

### **Budget Assainissement M49**

- Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2 (B. Lagarde et C. Moratona)

### **Budget Communal :**

Vote du budget sans déplacement de montants des lignes 6188 et 6411 en imprévu

- o Pour : 6 Contre : 8 (D. Ralière, F. Moure, C. Babot, Ph. Delière, T. Chebein, C. Moratona, B. Lagarde, N. Sans) Abstention : 0

Vote le budget avec déplacement de ligne et

- Le montant de la ligne 6188 réduit aux dépenses réalisées à ce jour de 1.092,86 € de dépenses conservées sur la ligne 1.100 €.
- Le montant 950 € de la prime de l'article 6411 transféré en imprévu
  - o Pour : 8 Contre : 5 (D. Gasc, F. Vennel, B. Gelis, I. Caubet, V. Sarthou) Abstention : 1 (Combret)

➤ **Délibération pour provisions pour risques**

Il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision pour risque d'un montant de 15.031,59€ détaillée comme suit :

- 10.000€ pour la baisse des Dotations Globales de Fonctionnement sur l'année à venir,
- 2.164,92€ d'impayés sur les loyers/ créances douteuses.
- 2.866,67€ acompte de fond d'amorçage non appelé par l'ancien EPCI
- Les crédits seront inscrits au Budget Primitif 2017 au compte 68/6815.
  - o Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 2 (B. Lagarde et C. Moratona)

➤ **Séparation du réseaux électrique école et cantine**

SDEHG : pour la dissociation des compteur 575 € part restant à la commune

- o Pour : 14

➤ **Indemnité de gardiennage de l'église 2017**

Indemnité de 400 € :

- o Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 1 (B. Lagarde)

➤ **Questions diverses**

Question de l'association des gens heureux : Pourquoi il n'y a plus de téléphone à la salle des associations. Il y a eu un malaise et impossible de téléphoner, la mairie était fermée et les pompiers sont arrivés très en retard.

Le maire signale que la réduction des coûts de communication étudiés par François Moure a contraint à supprimer certaines lignes téléphoniques peu utilisées. On a dû penser qu'avec les portables il n'y avait moins de priorité.

*Levée de la séance à 20h15*